

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBIET** : Etat d'Assiette 2019

Séance du 11 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt et une heures vingt minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 14**

MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier,  
Mmes BARDON Fabienne, CARRARA Carole, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie

**Membres absents excusés : 8**

MM. PIFFADY Philippe (représenté par M BOURGEAIS Didier), RODRIGUEZ-CERVILLA José (représenté par Mme MACHON Annie), ZANI Guy (représenté par Mme MASNADA Isabelle),  
Mmes BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par M PESENTI Philippe), PALAZZI-ZANI Nelly (représentée par Mme TRAINI Marie), ROTARU Maria (représentée par M ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne).

**Membres absents : 5**

MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier,  
Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne.

**Secrétaire de séance** : Mme CARRARA Carole.

**Soit** : 14 présents, 8 pouvoirs.

M Gérard CHAPUIS fait part que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La Commission se prononce en faveur de l'ensemble des coupes prévues et inscrites à l'état d'assiette ainsi que sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2019.

## Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2019

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente publique (sur pied)	Vente publique (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
6	IRR	142	6,8	2019	2019				<input checked="" type="checkbox"/>			
62	IRR	466	7	2019	2019			<input checked="" type="checkbox"/>				
82	IRR	439	12,1	2019	2019			<input checked="" type="checkbox"/>				
40	IRR	228	5,1	2019	2019				<input checked="" type="checkbox"/>			
41	IRR	360	9,1	2019	Supp.	Technicien à consulter						
49	IRR	382	11,3	2028	2019	AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF		<input checked="" type="checkbox"/>				
5	IRR	99	3	2019	2019				<input checked="" type="checkbox"/>			
23	IRR	330	15	2019	2019				<input checked="" type="checkbox"/>			
28	IRR	462	9,3	2019	2019			<input checked="" type="checkbox"/>				
31	IRR	426	11,1	2019	2019			<input checked="" type="checkbox"/>				
130	IRR	224	4	2016	2020	Desserte en cours						
136	IRR	490	13,2	2019	2019			<input checked="" type="checkbox"/>				
121	IRR	110	2	2019	2019			<input checked="" type="checkbox"/>				


Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

  
 Bernard ARGENTI.